



L'ABUS DE PAILLE DE PAVOT EN HAUSSE EN EUROPE ORIENTALE

L'Organe international de contrôle des stupéfiants demande l'application de mesures de contrôle efficaces et spécifiques

Les extraits de paille de pavot donnent actuellement lieu à de sérieux abus dans plusieurs pays d'Europe orientale, où ils sont l'une des principales substances utilisées par les toxicomanes. Après avoir passé en revue dans son Rapport de 1997 la question de l'abus des extraits de paille de pavot et de la réglementation actuellement appliquée par les organismes nationaux de lutte contre la drogue, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dégage un bilan alarmant. Par exemple, la proportion de toxicomanes déclarés qui abusent des extraits de paille de pavot est de 75 pour cent au Bélarus, de 90 pour cent en Lituanie, de 72 pour cent en République de Moldova, de 75 pour cent en Pologne et sans doute de 80 pour cent en Ukraine. L'incidence croissante des infections par le VIH dans ces pays est imputable en partie à l'injection intraveineuse de ces extraits.

Il ressort de l'étude que, dans les principaux pays producteurs, qui sont l'Australie, l'Espagne, la France et la Turquie, la production de paille de pavot a été sérieusement réglementée grâce à l'introduction d'un système de licences et de sanctions pénales qui répriment le détournement et l'utilisation de la paille à des fins illicites. Dans plusieurs autres pays, cependant, en particulier en Europe orientale, il n'existe aucune mesure de contrôle adéquate. Dans son Rapport de 1997, par conséquent, l'OICS réaffirme la nécessité de resserrer le contrôle sur la paille de pavot et sur les régions de culture du pavot. En particulier, il demande aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'introduire un système général de licences semblable au système de contrôle mis en place dans les principaux pays producteurs de paille de pavot.

Le pavot est cultivé pour l'opium, pour ses semences ainsi que pour sa paille. Tant qu'une méthode

économiquement viable d'extraction de la morphine de la paille de pavot n'a pas été découverte en Hongrie pendant les années 30, la paille était un sous-produit agricole qui était brûlé ou, tout au mieux, utilisé comme litière ou comme fourrage pour le bétail. L'on pensait généralement qu'il n'était guère probable que les fabricants clandestins de morphine emploient la paille comme matière première, et la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants n'a donc prévu que des mesures limitées de contrôle à ce sujet. En revanche, une réglementation détaillée et stricte a été introduite pour l'opium, principale matière première opiacée utilisée à l'époque. Toutefois, depuis que les techniques d'extraction d'alcaloïdes de la paille de pavot se sont considérablement améliorées, la paille est devenue la principale source de morphine et d'autres opiacés à des fins licites et son importance dépasse beaucoup celle de l'opium en tant que matière première pour l'obtention d'opiacés naturels. Ainsi, sur les 237 tonnes d'opiacés (sous forme d'équivalent morphine) fabriqués dans le monde à des fins licites en 1996, 151 tonnes ont été obtenues de la paille de pavot, et 86 tonnes seulement de l'opium.

Grâce aux progrès de l'horticulture et de l'hybridation, la teneur en morphine de la paille a également beaucoup augmenté ces dernières années : si, pendant les années 60, le rendement moyen en morphine ne dépassait pas 0,2 pour cent de la quantité de paille utilisée, on obtient aujourd'hui dans les principaux pays producteurs des rendements qui peuvent atteindre 1,3 pour cent.

C'est dans ce contexte et afin d'éviter que la paille de pavot ne soit détournée à des fins illicites que l'OICS a recommandé aux gouvernements d'introduire dans ce domaine des mesures de contrôle plus efficaces et plus spécifiques.